Démarche : Renouvellement des titres de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1)

Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » valables 5 ans arrivant à

expiration

Organisme : Direction de la réglementation, de l'intégration et des migrations

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Vous êtes concerné par ce formulaire si vous remplissez les deux conditions suivantes :

- -- vous êtes actuellement détenteur d'un titre de séjour portant la mention « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » valable cinq ans, arrivant à expiration dans les 2 mois, et dont vous souhaitez obtenir le renouvellement ;
- -- vous avez trouvé ce formulaire sur le site internet de la préfecture du département où vous résidez.

Vous n'êtes pas concerné par ce formulaire si vous souhaitez obtenir le délivrance d'un premier titre de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE », ou si vous avez trouvé ce formulaire sur le site internet de la préfecture d'un département où vous ne résidez pas (il ne s'agit pas d'un formulaire national). Dans ce dernier cas veuillez prendre contact avec la préfecture de votre lieu de résidence.

Les dispositions de l'article 21 du décret n°2020-1417 du 19 novembre 2020 concernant l'entrée, le séjour, l'activité professionnelle et les droits sociaux des ressortissants étrangers bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique prévoient la délivrance d'un titre de séjour d'une durée de validité de dix ans portant la mention « Séjour permanent - Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE », dès lors que les conditions d'ancienneté de résidence en France pendant cinq années et de régularité du séjour sont satisfaites.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Objet de ce formulaire

Vous êtes concerné par ce formulaire si vous êtes actuellement détenteur d'un titre de séjour portant la mention « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » valable cinq ans, arrivant à expiration dans les deux mois, et que vous souhaitez en obtenir le renouvellement.

Les dispositions de l'article 21 du décret n°2020-1417 du 19 novembre 2020 concernant l'entrée, le séjour, l'activité professionnelle et les droits sociaux des ressortissants étrangers bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique prévoient la délivrance d'un titre de séjour d'une durée de validité de dix ans portant la mention « Séjour permanent - Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du

Renouvellement des titres de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Royaume-Uni de l'UE », dès lors que les conditions d'ancienneté de résidence en France pendant cinq années et de régularité du séjour sont satisfaites.

Ce formulaire ne concerne pas les demandes de premier titre de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE ».

Votre lieu de résidence

Vous devez impérativement résider dans le département des Alpes-Maritimes pour déposer votre demande sur ce formulaire. Si vous résidez dans un autre département veuillez prendre contact auprès de la préfecture de votre lieu de résidence.

Suivi du dossier par un tiers

Vous pouvez inviter une personne à suivre votre dossier et à le modifier (par un travailleur social par exemple). Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

TITRE DE SEJOUR DEMANDE

Titre de séjour portant la mention « Séjour permanent - Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » d'une durée de validité de 10 ans Cochez la mention applicable Oui
□ Non
FICHE DE RENSEIGNEMENT
Votre numéro AGDREF
Le numéro étranger comporte 09 ou 10 chiffres maximum et aucune lettre (exemples : 9903025678 ou 753025678). Ce numéro est situé en bas du recto à l'horizontale (rubrique "numéro personnel") de votre titre de séjour.
Date de fin de validité de votre titre de séjour actuel Rubrique "Valable jusqu'au / Valid until" figurant sur le recto de votre titre de séjour
IDENTITE DU DEMANDEUR
Renseignements relatifs au demandeur
Nom de naissance
Nom d'usage Il s'agit du nom utilisé dans la vie courante (nom d'usage). Il peut s'agir d'un double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés) ou d'un nom simple (nom de la personne avec laquelle vous êtes marié). Si vous n'utilisez que
votre nom de naissance, cette rubrique doit être laissée vide.
Prénoms

Renouvellement des titres de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de ret	rait du Royaume-
Sexe Cochez la mention applicable, une seule valeur possible M	
□ F	
Né(e) le	
à : (ville) Ville dans laquelle vous êtes né(e)	
Pays de naissance	
Nationalité	
E-mail Exemple : adresse@mail.com	
Téléphone portable Format attendu : Un numéro de téléphone valide. Exemple : +33 6 12 34 56 78 Un SMS sera envoyé au numéro renseigné afin de vous informer de la disponibilité de votre titre de séjour	
Domicile en France du demandeur	
Je déclare sur l'honneur que je ne vis pas en France en état de polygamie. Cochez la mention applicable Oui	
Non	
Renseignements relatifs aux parents du demandeur	
Nom du père du demandeur Nom de naissance	
Prénom du père du demandeur	
Date de naissance du père du demandeur	

Renouvellement des titres de sejour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Roy
Nom de la mère du demandeur Nom de naissance
Prénom de la mère du demandeur
Date de naissance de la mère du demandeur
Je certifie exactes les informations indiquées dans le présent formulaire. Cochez la mention applicable Oui
Non
DOCUMENTS QUE JE DOIS JOINDRE A MA DEMANDE
Merci de numériser les documents exclusivement aux formats pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png et de les enregistrer en cliquant sur le bouton choisir le fichier. Le jour du rendez-vous : merci de vous munir : - d'une copie papier de l'ensemble des mêmes documents que ceux scannés ici. La présentation de photos sur téléphone portable le jour du rendez-vous n'est pas autorisé et votre demande ne pourrait pas être considérée comme complète ; - de 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
Les documents produits doivent être clairs et lisibles.
Les documents au format TIF ne sont pas recevables.
Les fichiers en ligne (type Cloud) ne peuvent pas être téléchargés pour des raisons de sécurité.
Vous avez la possibilité de numériser plusieurs fichiers pour chaque rubrique. Merci de ne produire que les documents sollicités.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de nationalité
Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité et aux cachets d'entrée) ou attestation émanant du consulat relative à une démarche de renouvellement en cours.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de domicile de moins de 6 mois en France
Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location ou quittance de loyer si locataire, avide taxe d'habitation, ou tout autre justificatif à votre choix. En cas d'hébergement chez un tiers : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de la carte d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour de l'hébergeant, et justificatif du domicile de l'hébergeant si l'adresse de sa carte d'identité, de son passeport ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Titre de séjour portant la mention « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » arrivant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ (optionnel) Justificatif de changement dans votre situation en matière d'état civil

(divorce, mariage, veuvage)

J'atteste être en possession des originaux des documents présentés et serai en mesure de les produire le jour du rendez-vous pour dépôt de dossier et prise des empreintes.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

Recto et verso

Non

Renouvellement des titres de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-